

## Les enjeux de l'édition française des *Chroniques* de frère Marc de Lisbonne

Au moment des premières éditions des *Chroniques* de Marc de Lisbonne en portugais et en castillan, les conflits religieux sont en train de conduire la France dans des guerres longues de plusieurs décennies, qui ne prennent fin qu'avec l'édit de Nantes de 1598. Evidemment, dans une telle situation, l'œuvre ne rencontre qu'un écho limité, et il n'est donc guère étonnant que le nombre d'exemplaires de ces éditions que l'on peut retrouver aujourd'hui dans les bibliothèques françaises soit peu élevé ; dans une moindre mesure, la remarque vaut aussi pour les éditions italiennes, même si celles-ci sont un peu plus nombreuses<sup>1</sup>. La plupart des franciscains sont alors, comme tous les religieux, plus préoccupés de la sauvegarde de leurs couvents et de leurs biens, voire de leur vie, que de l'enrichissement de leurs bibliothèques<sup>2</sup>. Dans les intervalles entre les guerres, plus propices à l'activité intellectuelle, celle-ci est toute entière accaparée par les controverses et les polémiques confessionnelles, ou encore par les débats sur le devenir de l'Etat ou sur l'autorité politique.

En revanche, avec le retour à la paix, le catholicisme français connaît un profond renouveau qui se traduit notamment par un rapide et ample développement des ordres religieux, dont témoignent aussi bien l'évolution du nombre des maisons que celle des effectifs qu'ils accueillent. Au sein de la famille franciscaine, le phénomène le plus notable est le rapide essor des capucins, qui avaient commencé à prendre pied dans le royaume dès 1574 et sont demandés dans de nombreuses villes, mêmes petites, pour leur zèle à combattre «l'hérésie» protestante; leur détachement des biens et leur austérité leur forgent aussi une image de saints religieux, toujours proches du peuple et souvent thaumaturges. Au cours des premières décennies du

---

<sup>1</sup> La Bibliothèque nationale de France, par exemple, est particulièrement pauvre en éditions des *Chroniques* en d'autres langues que le français.

<sup>2</sup> Certains couvents sont transformés en forteresses pendant une partie des guerres. Voir par exemple le cas cité par D. DINET, *Religion et société: les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIe-fin XVIIIe siècles)*, t.1, Paris, 1999, 29-30.

XVII<sup>e</sup> siècle, aucun ordre ne connaît semblable expansion dans le royaume<sup>3</sup>. Proches des capucins par leur mode de vie, leur spiritualité et leurs activités, les récollets, branche réformée de l'Observance née dans les dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, connaissent un essor plus limité<sup>4</sup>. Sans doute sont-ils un peu victimes de la rapidité avec laquelle les capucins occupent le terrain; dans bien des villes, il existe déjà un couvent de cet ordre lorsque les récollets veulent s'implanter, et les autorités municipales leur objectent alors fréquemment que la localité ne peut accueillir une communauté supplémentaire de Mendiants. Le second volet de leur stratégie, qui consistait à faire basculer des couvents de l'Observance dans la réforme récollette, ne connaît lui aussi qu'un succès partiel. En revanche, on peut relever des adhésions individuelles à la nouvelle réforme: des religieux quittent l'Observance pour entrer chez les récollets, tandis que d'autres partent chez les capucins, voire empruntent des itinéraires plus complexes, allant d'une réforme à l'autre<sup>5</sup>. Finalement, les tensions entre les diverses branches de la famille franciscaine sont assez fortes, en particulier entre observants et récollets, en compétition directe à un moment où les capucins tendent à se présenter comme les véritables héritiers de saint François.

Entreprise en 1600, la publication en français des *Chroniques* de Marc de Lisbonne – histoire de l'ensemble de l'ordre et de ses réformes – doit évidemment être examinée dans ce contexte, car on se doute que la décision de donner une traduction de cet ouvrage ne peut être totalement étrangère aux rivalités et aux tensions entre les branches du franciscanisme. Pour tenter de comprendre les enjeux de l'entreprise, l'enquête doit d'abord être conduite dans le champ de l'histoire de l'édition des diverses parties des *Chroniques*; elle peut alors se poursuivre du côté des protagonistes et des commanditaires.

Une succession rapide d'éditions pendant deux décennies

L'histoire de la publication des *Chroniques* en français est plus mouvementée que ne le laissent paraître les notices bibliographiques qui prétendent présenter les diverses éditions. Wadding commet des erreurs dans ses *Scriptores ordinis minorum*, et Sbaraglia ne dresse qu'un tableau incomplet dans son *Supplementum et castigatio*<sup>6</sup>. Plus récemment, la question a été

3 J. MAUZAIZE, *Le rôle et l'action des capucins de la province de Paris dans la France religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1978, 3 vol.; B. DOMPNIER, *Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne, 1993.

4 F. MEYER, *Pauvreté et assistance spirituelle. Les franciscains récollets de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne, 1997.

5 P. MORACCHINI, *Notes sur l'histoire des premiers récollets français*, in *Franciscana. Bollettino della Società internazionale di studi francescani*, 1 (1999), 324.

6 Dans l'*editio novissima* de Lucas WADDING (*Scriptores ordinis Minorum*, Rome, 1906, 131), l'édition de la totalité des *Chroniques* est attribuée à R. Fouet en 1601 (alors que son nom n'apparaît pas avant l'impression de 1622-1623). H. Sbaraglia, pour sa part, rectifie cette erreur, mais ne fournit aucune précision pour les éditions plus anciennes de la première partie; sans identifier l'éditeur, il donne une date exacte pour la première impression des deuxième et troisième parties, c'est-à-dire 1604 (*Supplementum et castigatio ad Scriptores trium Ordinum S. Francisci a Waddingo atisque descriptos*, t. 2, Rome, 1908, 213).

reprise d'abord par Bernardo Xavier C. Coutinho, dans sa *Bibliographie franco-portugaise* publiée à Porto en 1939, puis par Francisco Maria Leite de Faria dans un article de la *Revista da Biblioteca Nacional* de 1991<sup>7</sup>. L'un et l'autre ont effectué d'importantes recherches dans les bibliothèques, qui permettent d'enrichir la liste des éditions répertoriées. Il n'est pas sûr pour autant qu'elle ne mérite pas d'être encore perfectionnée<sup>8</sup>. Surtout, en s'appuyant sur l'inventaire ainsi dressé, il faut prendre en main les volumes, car leur aspect et leur contenu précis aident aussi à comprendre plus en détail l'histoire de la publication<sup>9</sup>.

La première édition connue s'étend sur plusieurs années. En 1600, Guillaume Chaudière, libraire-éditeur parisien<sup>10</sup>, donne la première partie de l'ouvrage, dans une belle présentation in-quarto, s'ouvrant par une



Edition Guillaume Chaudière, page de titre de la première partie (1600). – Cliché Bibliothèque nationale de France.

7 Bernardo Xavier C. COUTINHO, *Bibliographie franco-portugaise. Essai d'une bibliographie chronologique de livres français sur le Portugal*, Porto, 1939, 15 et 18 ; Francisco Leite de FARIA, *Frei Marcos de Lisboa, ca 1511-1591, e as muitas edições das suas Crônicas da Ordem de São Francisco*, in *Revista da Biblioteca Nacional*, S.2, 6/2 (1991), 85-106.

8 Apparemment, cette observation vaut aussi pour les éditions des *Chroniques* dans les autres langues, et il serait utile de la reprendre de manière méthodique, notamment en s'appuyant sur les inventaires anciens de bibliothèques, lorsqu'il en existe. Voir, à ce sujet, José Adriano de Freitas CARVALHO, *As Crônicas da Ordem dos Frades Menores de Fr. Marcos de Lisboa ou a história de um triunfo anunciado*, in José Adriano de Freitas CARVALHO (ed.), *Quando os frades faziam história. De Marcos de Lisboa a Simão de Vasconcellos*, Porto, 2001 (Biblioteca da Via Spiritus, V), 27 ; l'auteur, qui fait référence à des travaux de Mariano d'Alatri et de Diego Ciccarelli, attire l'attention sur l'intérêt des inventaires anciens de bibliothèques pour compléter la liste des éditions italiennes des *Chroniques*.

9 Je remercie vivement tous les bibliothécaires qui m'ont apporté leur concours dans cette recherche et ont bien voulu parfois me fournir des descriptions précises des ouvrages (Bibliothèque des Franciscains de Paris, Bibliothèque franciscaine provinciale de Paris ; Bibliothèques et Médiathèques Municipales de Bourg-en-Bresse, Chambéry et Troyes).

10 Sur la famille Chaudière, voir H. J. MARTIN, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1969, 336, 418, 419. Sur la place de Guillaume Chaudière dans le monde parisien de l'édition, D. PAILLER, *Les impressions de la Contre-Réforme en France et l'apparition des grandes compagnies de libraires parisiens*, in *Revue française d'histoire du livre*, 50<sup>e</sup> année, nouv.série, n°31, 215-273. Guillaume Chaudière, qui a été un partisan de la Ligue, participe à la «Compagnie des usages», qui édite les livres liturgiques ; il est également spécialisé dans l'édition d'ouvrages de spiritualité.

page de titre ornée d'un encadrement gravé par Karel van Mallery, qui signe ici C. de Mallery<sup>11</sup>. Le fronton semi-circulaire représente la stigmatisation de saint François dans sa partie gauche et douze religieux martyrs (dont l'un a la tête détachée du corps) dans la partie droite; les panneaux latéraux sont constitués de quatre figures superposées de saints franciscains (de haut en bas, deux du premier ordre, puis une clarisse, et enfin un membre du tiers ordre). On trouve ainsi sur la partie gauche, en partant du registre supérieur, saint Louis archevêque de Toulouse, saint Bonaventure, sainte Claire et saint Louis roi de France; à droite, leur face saint Antoine de Padoue, saint Bernardin, sainte Agnès et sainte Elizabeth de Hongrie. L'ensemble de cette iconographie permet d'évoquer toutes les facettes du franciscanisme: la mystique et l'apostolat, la vie cloîtrée et l'adhésion de séculiers<sup>12</sup>. Ajoutons que le titre de l'ouvrage, placé au centre de la page, indique clairement que la traduction n'est pas faite de l'espagnol, mais de l'italien; enfin, au-dessous des Conformités, un cartouche fournit l'adresse typographique et précise que l'édition française «jouxte» celle d'Erasmus Viotti à Parme<sup>13</sup>. A l'intérieur, on relève que cette traduction, qui reproduit (en italien) les approbations de l'édition originale, a reçu de surcroît celle de deux docteurs en théologie<sup>14</sup>; l'épître dédicatoire, signée du traducteur – Denis Santeul – est adressée au cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux<sup>15</sup>. Le premier tome s'achève avec le

11 E. BENEZIT, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, nouv. éd. (J. BUSSE, dir.), t.9, Paris, 1999, 110. Né en 1571 à Anvers et mort après 1635, Karl Van Mallery, élève de Philippe Galle, a exercé son activité à Anvers; son œuvre compte surtout des sujets religieux.

12 Dans la discussion qui a suivi la présentation de cette communication, Roberto Rusconi a fait observer que l'on peut considérer les saints du premier ordre figurant sur la page de titre comme annexés par la réforme capucine (pieds nus, robe courte de saint Antoine de Padoue, forme du capuchon et de la barbe de saint Bernardin). Les échanges, en revanche, n'ont pas permis de déterminer la raison exacte pour laquelle sont représentés douze martyrs franciscains; personnellement, j'incline à penser qu'il s'agit là d'un nombre symbolique pour évoquer l'activité apostolique de l'ordre.

13 Le titre complet de la première partie est le suivant : *Chronique et institution de l'ordre du Pere S. François. Qui contient sa vie, sa mort, et ses miracles, et de tous ses Saints Disciples et compaignons. Composée premiereement en Portugais par R. P. Marco de Lisbonne, et en Epaignol [sic] par le R. P. Diego de Navarre, Maintenant en François par D.S. Parisien. A Monsieur le Cardinal de Sourdis. L'œuvre est divisée en deux Volumes, et en dix livres; avec deux tables distinctes et copieuses. A Paris, Iouxte la Coppie imprimée à Parme, par Erasme Viotti. 1600 [la date est en chiffres romains]. Chez G. Chaudière. Le terme «jouxte» n'appartient plus au XVII<sup>e</sup> siècle qu'au vocabulaire des imprimeurs. Emprunté au langage juridique, il signifie «conformément à, selon, suivant», conservant le sens latin de *juxta*, qui signifie «côte à côte, à proximité, tout près» (*Trésor de la langue française*, 10, Paris, 1983, 770).*

14 Cette approbation, datée du 7 novembre 1599, est signée F. M. Le Heurt et F. Guilloreaux.

15 Créé cardinal en 1598 à la demande d'Henri IV, François d'Escoubleau de Sourdis (1575-1628) est fait archevêque de Bordeaux l'année suivante, avant même d'avoir reçu la prêtrise. Son action dans son diocèse se traduit notamment par la fondation de nombreux établissements religieux.

livre III des *Chroniques*; le second, parfois relié à la suite ou formant un volume séparé dans d'autres cas, ouvert par une sobre page de titre sans encadrement gravé, comporte une nouvelle épître dédicatoire, adressée cette fois à Henriette de Clèves, duchesse d'Aiguillon<sup>16</sup>. Une rapide confrontation avec les éditions espagnole et italienne de cette première partie des *Chroniques* fait apparaître quelques différences avec la structure initiale de l'œuvre, principalement dans le livre X. Celui-ci comporte d'ailleurs un «Advertissement» dans lequel le traducteur informe les lecteurs qu'il ne suit pas l'ordre des chapitres de l'auteur, afin de «donner une meilleure disposition à cet œuvre»: concrètement, des épisodes de la vie de saint François, venus tardivement à la connaissance de Marc de Lisbonne et donc rejetés par lui à la fin de la première partie, sont réintégrés à leur place normale dans le cours de la biographie du fondateur. Ces modifications sont déjà présentes dans la traduction italienne et confirment que la version française est bien effectuée à partir de celle-ci. Par ailleurs, alors que l'édition espagnole du premier livre contient quarante quatre chapitres, il n'y en a plus que trente six dans les traductions italienne et française, les huit derniers, relatifs aux degrés de la perfection étant omis. Enfin, contrairement à l'édition italienne, la version française se clôt par un ajout concernant la France, un miracle du Saint-Sacrement survenu au couvent du Mans. L'ensemble de ces modifications, que le traducteur justifie par son souci d'une «plus grande satisfaction» du lecteur, n'a a priori rien d'exceptionnel en un temps où la traduction était communément conçue comme une adaptation, sans exigence de fidélité absolue à la lettre des œuvres.

La seconde et la troisième parties des *Chroniques* ne sont publiées en français que quatre ans plus tard, sous la même enseigne éditoriale, mais par la veuve de Guillaume Chaudière, décédé entre temps<sup>17</sup>. La page de

---

<sup>16</sup> Ce volume commence au f° 184 verso, qui existe ainsi deux fois dans l'ouvrage puisqu'il est aussi présent à la fin du premier tome. Des pages de tables non numérotées séparent ces deux folios.

<sup>17</sup> Les titres sont les suivants: – *La seconde partie des Croniques [sic] des Freres Mineurs, divisée en dix livres: en laquelle est compris ce qui est advenu en la religion du Pere S. François, du temps de Vingt quatre Ministres Generaux, par l'espace de cent cinquante ans. Composé par F. Marco da Lisbona, en langue portugaise, reduite en la Castillane par le Pere Frere Filippo de Sosa; et de nouveau traduite en François, sur la troisieme edition corrigee et meliorée. A Paris. Chez la Vefve G. Chaudiere Rue St Jacques a l'enseigne du temps et de l'homme sauvage. 1604. Avec Privilège du Roy*; – *La troisieme partie des Chroniques des Freres Mineurs, divisée en dix livres. En laquelle la vie et les miracles de plus de trois cens Religieux ou Saintes de l'ordre sont décrits, avec les reformes tant des Peres de l'observance, que celle des Peres Capucins. Composee par le R[évéré]ndiss[ime] Mare de Lisbonna Evesque Portuense frere Mineur de l'observance portugois. Reduite de castillan en Italien par le Sieur Horace Diola Boloignois. Et nouvellement Traduite en François par R. P. F. Jean Blancane Tolozain Religieux du grand couvent de l'observance de Tolose confesseur et aumonier de la Roynne. A Paris. Chez la Vefve G. Chaudiere Rue St Jacques a l'enseigne du temps et de l'homme sauvage. 1604. Avec Privilège du Roy.*

titre reprend l'encadrement gravé de la première partie, en ne modifiant que la partie centrale où figure le titre lui-même. Plusieurs particularités de celui-ci méritent d'être relevées. La première est la mention d'un privilège royal, qui ne figurait pas en tête des volumes imprimés en 1600. L'extrait qui en est donné à l'intérieur du livre montre d'ailleurs qu'il ne date que du 21 juin 1602 et qu'il ne concerne que les deuxième et troisième parties; la première a donc été publiée sans l'autorisation théoriquement nécessaire du chancelier<sup>18</sup>. Par ailleurs, les informations sur la traduction française diffèrent de celles fournies pour la première partie. Pour la deuxième, il n'est plus question d'une traduction réalisée sur l'italien, mais seulement «sur la troisième édition corrigée et améliorée». Il faut ajouter qu'existe une incertitude sur l'identité du traducteur, qui n'est plus celui de la première partie: si aucune indication ne figure en page de titre, le début du premier livre porte en revanche la mention «Traduit en François par G.C.T.D.»; mais l'approbation donnée par deux religieux en date du 21 novembre 1601, elle, attribue pour sa part la traduction à Jean Blancone, un cordelier, c'est-à-dire un observant. C'est ce même personnage que l'on retrouve mentionné comme traducteur sur la page de titre de la troisième partie, dans laquelle il signe trois épîtres dédicatoires, datées de janvier 1604, l'une à Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino et nonce en France, une deuxième à l'évêque de Rieux et une dernière au capucin Ange de Joyeuse, provincial de Paris. Ces divers éléments invitent à quelques observations: par ses épîtres, Blancone semble nettement s'approprier la troisième partie, alors que la seconde ne contient qu'une épître «au lecteur chrétien», éloge non signé de la vie religieuse. Blancone apparaît ainsi comme un maître d'œuvre qui aurait «sous-traité» la seconde partie à un traducteur presque anonyme (on ne connaît que ses initiales), réservant tous ses soins à la troisième, à laquelle il associe plus étroitement son nom et qu'il place sous de hauts et puissants patronages. Cela invite à penser que cette dernière partie était l'objet d'enjeux plus importants, qu'il faudra évidemment chercher à mettre en lumière.

La deuxième partie comporte, comme la première, quelques modifications par rapport à l'original, de faible portée du point de vue de leur signification, même si elles touchent un nombre important de pages. Ainsi,

---

<sup>18</sup> Même s'il est théoriquement nécessaire d'obtenir un privilège royal pour la publication d'un ouvrage depuis 1566, l'absence de celui-ci pour la première partie des *Chimiques* ne paraît pas surprenante outre mesure à la date de leur impression, puisque le règne d'Henri IV est marqué par un très grand «libéralisme» en matière d'édition, en raison surtout d'une incapacité du pouvoir royal à faire respecter les règlements. Voir à ce sujet B. BARBICHE, *Le régime de l'édition*, in R. CHARTIER et H. - J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, I (*Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*), Paris, 1989, 457-462. Dans le cas présent, il existe d'autres explications (cf. *infra*).

comme cela était déjà le cas dans la traduction italienne<sup>19</sup>, tout le livre III est supprimé pour ne pas accabler le lecteur de questions qui sont «sans profit»:

«En cest endroict est omis le troisieme Livre, auquel estant traicté seulement des Ordres et discipline des Religieux Novices l'on a iugé estre bon et expedient de n'en accroistre le Volume, sans profit des Lecteurs»<sup>20</sup>.

Mais, apparemment cette deuxième partie des *Chroniques* avait déjà été plusieurs fois retouchée pour l'édition lors des traductions antérieures. Ainsi, dès la version en castillan de 1577 à Alcalà, le lecteur était averti dès la page de titre de l'existence de modifications du texte original:

«Va repartido esta segunda parte en nueve libros, diferente de la primera, para mayor claridad de la hystoria»<sup>21</sup>.

Incontestablement, les retouches effectuées sur le texte des *Chroniques*, comme sur celui de nombreux œuvres de l'époque, à l'occasion de leur traduction dans une autre langue, correspondent à la volonté de fournir aux lecteurs un «produit» plus attrayant. Mais, même si les traducteurs ont coutume de souligner que leurs modifications permettent de mettre en meilleur ordre – voire d'amender – les ouvrages, il est toujours prudent de s'assurer que ces interventions ne répondent pas également à d'autres préoccupations moins avouables. Le nombre important de traductions des *Chroniques* de Marc de Lisbonne, réalisées en diverses langues, invite à un ample travail en ce domaine, qui dépasse évidemment l'objet de la présente étude.

En 1608, la veuve Chaudière publie de nouveau les *Chroniques*, dans une présentation peu différente de la précédente. Ainsi rencontre-t-on toujours le même titre gravé, ainsi que les épîtres à François de Sourdis ou à Henriette de Clèves dans la première partie<sup>22</sup>. Il s'agit bien cependant d'une nouvelle édition, et non d'une simple réimpression, puisque la pagination diffère: alors que le premier tome de la première partie s'achevait au folio 184, la fin du livre III – qui continue de marquer le partage des deux tomes – prend maintenant place au folio 188. Cette édition semble particulièrement complexe puisque certains exemplaires de la première partie portent la date de 1609, ce qui laisse supposer une réimpression de celle-ci dès l'année suivant sa nouvelle publication. De plus, une rapide recherche dans les catalogues des bibliothèques et les instruments bibliographiques invite à penser que seule la première partie de l'œuvre a

---

19 Notre édition de référence est ici celle de Venise. I Gioliti. 1598. 194.

20 f° 96v.

21 *Parte segunda* [...]. Alcalà. Andres de Angulo. 1577.

22 Certains exemplaires, toutefois, tel celui de la Bibliothèque franciscaine provinciale de Paris (cote GM2/11), qui présentent une page de titre sans encadrement gravé, ne contiennent pas l'épître à Sourdis.

fait l'objet d'une réédition en 1608-1609<sup>23</sup>. Quoi qu'il en soit, il est évident que la première partie connaît alors une demande nettement supérieure aux autres, comme en témoignent à la fois le nombre des exemplaires conservés et le double passage sur les presses en 1608 et 1609<sup>24</sup>. Mais la véritable originalité de cette édition est ailleurs: une quatrième partie des *Chroniques*, due à Barezzo Barezzi et imprimée pour la première fois à Venise en 1608<sup>25</sup>, est publiée en traduction française en 1609 à la suite de l'ouvrage de Marc de Lisbonne, dans une présentation en tous points identique aux autres volumes, à commencer par la reprise de l'encadrement gravé de la page de titre<sup>26</sup>. Le privilège accordé à Gillette Hacte, veuve de Guillaume Chaudière, daté du 20 juillet 1609, informe que le traducteur est toujours le frère Jean Blancone, qui avait eu en charge les deuxième et troisième parties. Par rapport à sa source italienne, la version française de cette quatrième partie opère quelques ajouts<sup>27</sup>.

Une quinzaine d'années plus tard, Robert Fouet, gendre et successeur de la veuve Chaudière, donne une nouvelle impression des *Chroniques*, reprise à peu près à l'identique de celle de 1608-1609<sup>28</sup>. La page de titre est la même, à l'exception de l'adresse typographique, modifiée par une nouvelle gravure de la plaque, après grattage<sup>29</sup>; la pagination générale ne

---

23 Aucun exemplaire de la troisième partie n'est mentionné dans les catalogues de bibliothèques. Quant à la deuxième, F. Leite de FARIA en signale un exemplaire à la British Library (*art. cit.*, 105), mais le catalogue de cette bibliothèque laisse penser qu'il s'agit d'une confusion (V. F. GOLDSMITH, *A Short Title Catalogue of French Books 1601-1700 in the Library of the British Museum*, Folkestone, 1973, 509).

24 Parfois, sont reliés ensemble des tomes de différentes éditions: à la Bibliothèque franciscaine provinciale de Paris, on rencontre ainsi, pour la première partie, un second tome de 1600 relié à la suite d'un premier tome de 1608 (cote AC 4/48). Le succès des *Chroniques* au début du XVII<sup>e</sup> siècle, dont rend compte cette succession d'éditions, est confirmé par l'importante diffusion des traductions italiennes de l'œuvre: s'il est actuellement impossible de dénombrer les exemplaires conservés dans les diverses bibliothèques françaises, on sait en revanche que ceux-ci proviennent de neuf éditeurs au moins, dont huit ont mis en circulation leurs volumes des *Chroniques* entre 1600 et 1625 (Suzanne P. MICHEL, *Répertoire des ouvrages imprimés en langue italienne au XVII<sup>e</sup> siècle, conservés dans les bibliothèques de France*, t.V, Paris, 1975, 111-113).

25 *Delle Croniche dell'ordine de' Frati minori instituito dal serafico P. S. Francesco, parte quarta [...] raccolta da vari [...] scrittori e nella lingua italiana trasportata da Barezzo Barezzi*, Venise, Barezzo Barezzi, 1608. Il convient de rappeler que l'ouvrage de Barezzi n'est que l'une des continuations des *Chroniques*. Sur l'entreprise analogue qui voit le jour en Espagne au même moment, on consultera notamment Jacobo SANZ HERMIDA, *La continuación de las Crónicas franciscanas de Marcos de Lisboa: fray Antonio Daza y la Cuarta parte de la Crónica General (Valladolid, 1611)*, in J. A. de Freitas CARVALHO, *Quando os frades faziam história*, ed. cit., 83-92.

26 *Quatriesme Partie des Chroniques [...] En laquelle sont descrites les vies admirables, les cruels martyrs, les merveilleux miracles, et les saints exercices de plus de huit cens Religieux et Religieuses vrayes serviteurs de Dieu de la Religion de St François [...] depuis l'an 1500 jusques à l'année presente 1609. Composée par Barezzo Barezzi Crenon, et nouvellement traduite en françois par R. P. E. I. Blancone*, Paris, Veuve G. Chaudière, 1609.

27 Ces ajouts seront présentés dans l'épilogue du présent article.

28 Sur les enfants de Guillaume Chaudière et sa succession, H.-J. MARTIN, *Livre, pouvoirs et société*, op. cit., 419. Robert Fouet est, en son temps, l'un des principaux libraires parisiens.

29 Ces indications ont été mentionnées sur un exemplaire de la première partie à la Bibliothèque Nationale de France (H 4272). L'examen attentif du cartouche permet de confirmer l'existence de ces modifications.

diffère pas. Toutefois, des modifications interviennent dans les épîtres, notamment par suppression de celle à Henriette de Clèves dans la première partie. L'impression de cette nouvelle édition s'échelonne sur plusieurs années, avec la publication des trois premières parties en 1623 (le second tome de la première partie est même daté de 1622) et celle de la quatrième en 1627. Passée cette date, les *Chroniques* de Marc de Lisbonne ne connaissent plus d'autre édition française.

L'ensemble des éditions mentionnées jusqu'à présent forme un tout cohérent, puisque tous les volumes sont sortis des mêmes presses, qui changent seulement de propriétaire au fil du temps. La maison Chaudière, puis Fouet, semblerait ainsi avoir détenu un monopole de la publication en français des *Chroniques* de Marc de Lisbonne, si l'on ne découvrait dans quelques bibliothèques une



Edition Jacques Rezé, page de titre de la première partie (1602). - © BMVR Troyes. Photo P. Jacquinet.

édition de l'ouvrage totalement indépendante des précédentes. Il s'agit d'un volume de plus petit format (in octavo et non in quarto), imprimé en 1602 à Troyes par Pierre Chevillot, pour le compte de Jacques Rezé, libraire parisien<sup>30</sup>. Seule la première partie semble avoir été l'objet de cette édition, qui survient deux ans après celle de Guillaume Chaudière à Paris. La page de titre est elle aussi ornée d'un encadrement gravé, nécessairement plus modeste en raison du format du livre. Des doubles colonnes corinthiennes décorées de chapelets sont placées de part et d'autre du titre, dominé par la scène de la stigmatisation; de part et d'autre de l'adresse typographique, des vignettes présentent deux scènes de la vie de François. Cette page est signée de Jacques Grandhomme, graveur en activité à Paris sous Henri IV<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> *Croniques [sic] des ordres institutez par le seraphique P. S. François. Volume premier Qui contient la vie mort et miracles dudit P. S. François. Traduites d'espagnol en François, et reveues par les R. P. Capucins. Imprimé à Troyes et se vendent à Paris. Chez Hilaire Rezé au mont S. Hilaire à la Cour d'Albret. 1602.* Pierre Chevillot, qui porte le titre d'imprimeur du roi, est actif de 1594 à 1635 au moins. Les informations sur sa production semblent indiquer qu'il produisait un travail de qualité (CORRARD de BREBAN, *Recherches sur l'établissement de l'imprimerie à Troyes*, 3e éd., Paris, 1873, 54-55 et 198). Sur la dynastie des Chevillot, on consultera aussi L. MORIN, *Une imprimerie troyenne trois fois séculaire*, Troyes, 1899. Sur Jacques Rezé, qui occupe une situation moyenne dans le monde des libraires, H.-J. MARTIN, *Livre, pouvoirs et société*, ed. cit., 296-297, 405, 417.

<sup>31</sup> R.-A. WEIGERT, *Graveurs du XVIIe siècle*, t.V, Paris, 1968 (Bibliothèque Nationale, Inventaire du fonds français), 24; E. BENEZIT, *Dictionnaire critique*, ed. cit., VI, 369. Il existe plusieurs graveurs parisiens du nom de Jacques Grandhomme – ou Grandhomme – (peut-être trois), dont l'un trouva refuge en Allemagne sous la Ligue avant de revenir à Paris sous Henri IV.

La page de titre du second tome, qui s'ouvre au livre IV comme chez Chaudière, ne comporte pas de titre gravé. A quelques nuances près, la traduction est globalement la même que celle imprimée par Chaudière, ce qui n'est pas surprenant puisque le traducteur est le même: Denis Santeul. Ce dernier bénéficie d'ailleurs, conjointement avec le libraire Rezé, d'un privilège d'édition du «livre intitulé *Croniques des ordres instituez par le Seraphique Pere Saint François*, qui contient la vie, la mort et miracles dudit Pere S. François», c'est-à-dire de la première partie de l'ouvrage de Marc de Lisbonne. Ce privilège leur a été accordé le 13 janvier 1601, soit postérieurement à la première impression Chaudière. Le livre comprend par ailleurs l'épître au cardinal de Sourdis, ainsi que les diverses approbations déjà rencontrées dans l'édition rivale. Ce volume ne manque pas de poser question. Pourquoi cette édition se limite-t-elle à la première partie des *Chroniques*<sup>32</sup>? Quelle rivalité entre libraires se cache derrière l'impression quasi simultanée de deux ouvrages identiques? Que dit cette intense activité éditoriale à propos des tensions entre familles franciscaines? Un indice invite à prolonger la recherche sur ce dernier terrain: dès sa page de titre, l'édition de 1602 précise que les *Chroniques* ont été «traduittes d'espagnol en François, et reveues par les R. P. capucins»; dans le privilège, à nouveau, Santeul (ici appelé Santeuil) est réputé «reveré par les RP Capucins». Edition capucine contre édition franciscaine? La piste mérite d'être suivie, même si la réalité est, comme nous le verrons, un peu plus complexe.

#### L'arme de l'histoire dans les conflits entre fils de saint François

Partons des éléments les plus assurés, c'est-à-dire de l'intérêt porté par les capucins à une édition française des *Chroniques* de Marc de Lisbonne. Aucun doute n'est permis à ce sujet en ce qui concerne la première partie. Outre les éléments déjà cités que l'on peut recueillir dans le volume publié en 1602, il existe d'autres preuves, parfaitement explicites. Ainsi, dans l'épître au cardinal de Sourdis, le traducteur déclare:

«Les Peres Capucins m'ayant prié de leur faire voir en nostre langue la premiere partie des Chroniques de leur Ordre, pour leur obeir ie me suis resolu de faire parler François un Espagnol pieux et docte».

Dans l'épître à Henriette de Clèves, le même auteur assure de nouveau que la demande émane des capucins et précise même à cette occasion qu'il s'agit de ceux de la province de Paris. De ce Denis Santeul (ou Santeuil),

---

<sup>32</sup> Aucun exemplaire d'une suite ne se retrouve dans les fonds des bibliothèques, et le répertoire des éditions troyennes ne connaît aussi que la première partie (Jacques BETZ, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, III, Troyes, Baden-Baden, 1981).

ignoré des dictionnaires de biographie, on ne sait à peu près que ce que disent les textes qu'il insère dans son édition des *Chroniques*. Familier du cardinal de Sourdis – le dédicataire de la traduction – il signe son épître de Rome, le 4 octobre 1599, ce qui suggère qu'il suit le cardinal lors de ses séjours à la Cour pontificale; on comprend mieux dès lors que, tout en disant traduire de l'espagnol, il ait utilisé la version italienne, ayant sans doute un usage plus courant de cette langue. Dans sa seconde épître, il se dit «serviteur domestique» de la Maison d'Henriette de Clèves. N'ayant pas laissé d'autre ouvrage ou traduction, Denis Santeul ne vivait apparemment pas de sa plume et n'a donc réalisé cette traduction que pour complaire à des commanditaires religieux et laïcs. Si on le croit, les capucins n'étaient intéressés que par la première partie des *Chroniques* de Marc de Lisbonne. Cela s'accorde bien avec ce que l'on sait des orientations spirituelles des premières générations de l'ordre en France, exclusivement tendues vers une totale fidélité à François et à ses compagnons. Les vies et gestes des premiers capucins, considérés comme les véritables dépositaires du message de François, constituaient leur seul autre centre d'intérêt pour le passé. Mais seule pouvait satisfaire à cette attente une historiographie produite de l'intérieur, ce à quoi les chapitres de l'ordre avaient commencé à pourvoir.

Santeul était-il conscient qu'en utilisant la traduction italienne des *Chroniques*, il prenait appui sur un texte qui les altérait en y faisant la part belle aux capucins? Rien ne le prouve, et la question est d'ailleurs de peu d'importance pour la première partie puisque les modifications se rencontrent surtout dans la troisième, dans la relation des événements du XVII<sup>e</sup> siècle. Or c'est aussi sur cette version italienne que s'appuie le franciscain Jean Blancone pour sa traduction française, ce qui peut sembler surprenant. Il ne faut cependant pas oublier que c'est au tome 8 des *Annales Minorum* de Luc Wadding, dont la première édition ne voit le jour qu'en 1654, que sont relevés et dénoncés pour la première fois les changements introduits dans l'œuvre de Marc de Lisbonne par la traduction italienne, après que Bzowski, puis Zaccaria Boverio da Saluzzo en eurent repris le contenu sans hésitation<sup>33</sup>. Avant cette date, ceux qui le lisaient en italien ne pouvaient se douter que le regard particulièrement attentif et bienveillant des *Chroniques* sur les origines des capucins ne correspondait pas exactement à ce qu'avait écrit leur auteur. Seule une confrontation minutieuse des

---

<sup>33</sup> Le dominicain Abraham Bzowski (plus connu sous son nom latinisé: Bzovius) publie à Cologne, de 1616 à 1630, une continuation des *Annales ecclesiastici* de Baronius en neuf volumes, qui couvre les années 1198 à 1532; Le premier volume de Boverius (*Annalium seu Sacrarum historiarum Ordinis Minorum S. Francisci qui Capuccini nuncupantur tomus primus*) est édité à Lyon en 1632 et le second en 1639.

versions portugaise ou castillane du texte avec la traduction italienne aurait pu permettre de découvrir que des altérations avaient été introduites par cette dernière, ce qui supposait tout d'abord d'avoir simultanément en main des exemplaires dans diverses langues, situation extrêmement rare en France.

Concrètement, les modifications apportées prennent la forme d'une amplification du texte des *Chroniques* pour l'année 1525, au livre IX de la troisième partie, que l'on rencontre dans toutes les éditions italiennes. Dans la première de celles-ci, sortie des presses en 1591, le récit des origines des capucins (au chapitre 15) est développé et un chapitre 36 substitué aux deux brèves pages que Marc de Lisbonne consacre à la vie de Matteo da Bascio. A partir de l'édition de 1597, cette même vie occupe désormais les chapitres 16 à 28 du livre IX<sup>34</sup>. Les Pères de Quaracchi s'accordent avec le capucin Edouard d'Alençon pour convenir que ces additions sont empruntées à la chronique du capucin Mario da Mercato Saraceno qui, le premier, raconte en détail la vie de Matteo da Bascio dans un texte de 1578, c'est-à-dire à une date postérieure à la publication de l'ouvrage de Marc de Lisbonne<sup>35</sup>. En revanche, personne n'a encore pu déterminer les conditions dans lesquelles ces modifications ont été introduites. Le traducteur, Orazio Diola, mort avant que la troisième partie des *Chroniques* n'ait vu le jour en italien, n'a laissé aucune information à ce sujet, pas plus que l'éditeur, Erasmo Viotti. Les Pères de Quaracchi concluent alors que c'est un capucin qui est l'auteur de cette *alteratio*, sur laquelle Diola et Viotti auraient jeté un voile pudique. On ne peut exclure cette hypothèse, mais les retouches opérées peuvent aussi relever tout simplement de cette liberté que se donnent les traducteurs et que nous avons déjà rencontrée. On est donc en droit de supposer que le traducteur ou l'éditeur, ayant eu connaissance du texte de Mario da Mercato Saraceno, ont voulu amender les *Chroniques* pour le «contentement» de leurs lecteurs. Nul besoin de recourir à la thèse d'un complot capucin pour expliquer l'altération du texte: en un temps où la notion de propriété intellectuelle n'existait pas, aucune œuvre n'avait un caractère intangible, et les *Chroniques* connurent le sort commun des livres souvent réédités et traduits.

---

34 Nous suivons pour ce développement les commentaires donnés dans l'édition de référence des *Annales* de Wadding. Quaracchi, 1931-1935: ici, XVI, 778-787 (*De interpolatione italica Chronicarum fratris Marci Ulyssiponensis*). Toutefois, nous n'épousons pas totalement les conclusions de cette étude.

35 L'œuvre de Mario da Mercato Saraceno a été éditée par les soins de Melchior de Pobladora: *Relationes de origine Ordinis Minorum Capuccinorum*, Assise, 1937 (*Monumenta Historica Ordinis Capuccinorum*, I). Au sujet de cet auteur et de son utilisation par le traducteur italien des *Chroniques* de Marc de Lisbonne, EDOUARD D'ALENÇON, *De primordiis ordinis fratrum Minorum Capuccinorum 1525-1534. Commentarium historicum*, Rome, 1921; ID., *Quid de origine Ordinis Minorum Capuccinorum et de Matthaeo a Bascio scripserit Marcus Ulyssiponensis*, in *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*, 44 (1928), 42-49.

S'il faut apparemment renoncer à supposer que la traduction française a été réalisée sur la version italienne *parce que* celle-ci faisait une plus large place aux origines des capucins – puisque le manque de fidélité à l'original était généralement ignoré vers 1600 – la recherche sur l'édition française de Marc de Lisbonne doit se concentrer sur le personnage central de cette entreprise, Jean Blancone, afin de tenter de comprendre les buts qu'il poursuivait<sup>36</sup>. Les informations biographiques sur Blancone manquent totalement jusqu'à l'année 1601, à la fin de laquelle il reçoit les approbations nécessaires à l'édition de la deuxième partie des *Chroniques*; il est alors présenté comme toulousain, gardien des cordeliers de Périgueux et aumônier de la reine Marie de Médicis, épouse d'Henri IV depuis 1600. Ces brèves indications renseignent sur deux points: d'une part, il bénéficie de patronages puissants; de l'autre, il appartient à la province d'Aquitaine Nouvelle (ou Récente), à laquelle est rattaché le couvent de Périgueux, province qu'il quitte peu après, avant la fin 1603, pour celle d'Aquitaine Ancienne. En 1604, il signe les épîtres de la troisième partie depuis le couvent parisien de l'Ave Maria, où son provincial l'a autorisé à séjourner pour préparer la traduction des *Chroniques*. On le trouve ensuite gardien de Mirepoix en 1609, puis, bien au-delà de la période qui nous intéresse, gardien à Rieux en 1616 et confesseur des Annonciades de Rodez<sup>37</sup>. Wadding le mentionne dans ses *Scriptores*, et il faut surtout retenir de la quinzaine d'ouvrages qui figurent dans sa notice que la majeure partie d'entre eux sont des traductions de l'italien, qu'il s'agisse de traités de spiritualité ou de vies de saints personnages; il convient aussi de relever que cinq au moins de ces ouvrages, indépendamment des *Chroniques*, sortent des presses de la famille Chaudière, sans qu'il soit possible de faire le partage entre les relations d'affaires avec

---

36 Quelques notes, qui se répètent souvent, peuvent être trouvées sur le personnage dans OTHON (RANSAN) DE PAVIE, *L'Aquitaine séraphique. Notes historiques sur l'ordre des frères mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine*, IV, Tournai, 1907, 17-18; ID., *Le bienheureux Gabriel Maria o.f.m. et l'Ordre de l'Annonciade*, Bourges, 1913, 282-290; J. F. BONNEFOY, *Bibliographie de l'Annonciade*, in *Collectanea Franciscana*, XIII, 1943, 249; Ferdinand-M. DELORME, *Enquête épiscopale de Rodez sur les miracles attribués au B. Gabriel-Maria (10 avril 1642-21 juillet 1645)*, in *Archivum Franciscanum Historicum*, 10, 1917, 388. J'adresse mes plus vifs remerciements au frère Hugues Dedicu pour les renseignements qu'il m'a fournis.

37 Jean Blancone s'emploie alors à la reconnaissance de sainteté du Père Gabriel Maria, l'un des fondateurs des Annonciades, à qui il attribue sa guérison miraculeuse d'une crise de gravelle. Il publie d'ailleurs une vie de ce personnage; *La vie admirable et exemplaire du vénéral Gabriel Maria, jadis provincial de la Province d'Aquitaine l'antique, et instituteur de l'Ordre des Filles de la Vierge Marie, dites de l'Annonciade*, Toulouse, 1627.

un libraire spécialisé dans le livre de spiritualité et d'éventuelles affinités plus profondes<sup>38</sup>.

Pour mieux connaître la personnalité et les préoccupations de frère Jean Blancone, l'examen des pièces liminaires des volumes des *Chroniques* apparaît finalement la voie la plus assurée, même s'il ne faut pas oublier que ce type de discours comporte toujours une part de rhétorique convenue. Les documents les plus intéressants, de ce point de vue, se rencontrent – comme nous le savons déjà – en ouverture de la troisième partie et ils sont signés du début de l'année 1604. Si l'épître au nonce Del Bufalo ne va guère au-delà d'une simple justification de la nécessité de garder en mémoire le souvenir des «bons Religieux», d'autres textes retiennent davantage l'attention. Le premier est l'épître à Jean de Bertier, évêque de Rieux, placée au début du second tome, qui se présente comme une apologie de l'Observance franciscaine. L'auteur juge utile de la défendre contre certaines entreprises :

«Elle est vieille maintenant, mais sa vieillesse n'est pas sterile neantmoins, et ceux qui pour favoriser l'esperance d'un reietton qui croist au pié de ceste souche, veulent abbatre tout l'arbre, ne prennent pas garde qu'en ruinant un vieux, mais magnifique Palais, pour faire une nouvelle maison, il peut escheoir qu'ayant mis bas le vieux bastiment, ils ne pourront parfaire le nouveau... Aussi n'est-il possible que ceste alteration et changement se face, qu'avec mille incommoditez, lesquelles mises en balance, contrepoiseront tous les avantages qu'on se promet d'un raieunissement externe, et notamment en ce temps, où les plus sages et mieux advisez estiment, que comme au plus fort d'une maladie, il ne faut rien mouvoir, n'estre aussi à propos de faire tels changemens si sensibles pour l'exterieure apparence».

Rappelant à son dédicataire que plusieurs membres de sa famille s'emploient au service du couvent de Toulouse, et combien il peut lui-même jouer un rôle important par son influence au sein du clergé, Blancone conclut son épître par une demande de protection de l'Observance. La défense de la tradition franciscaine qu'assurerait l'Observance se double d'un autre volet, présenté dans une deuxième épître particulièrement intéressante, celle adressée à Ange de Joyeuse, provincial des capucins de Paris, et placée avant les pages relatives à l'origine de cet ordre. Ici, dans un vocabulaire imagé comparant

---

38 Il s'agit de cinq traductions de l'italien: *Conceptions sur l'oraison dominicale du R. P. Don Cyprian Giambelli de Venne* [...], 1600; *Miroir d'oraison* [...] composé par le R. P. F. Bernardin de Balbano [...], 1601; *La vie spirituelle de la vertueuse et devote Angelique de Foligni, gentil femme italienne* [...], 1604; *La vie miraculeuse de la seraphique et devote Sainte Catherine de Siemie, avec ses divines meditations sur la passion de Nostre Seigneur, pour chacun jour de la semaine*, 1604; *Troisième partie de l'Oraison mentale du Reverend Pere Mathias Belintani de Salo*, 1609.

«la religion des Capucins» à un soleil qui dissipe «les brouillards des vices» et à un parterre de fleurs dont l'odeur «attire... doucement les plus endurcis pecheurs à conversion», l'éloge se fait remarquablement flatteur. Les capucins ne sont nullement les perturbateurs de la famille franciscaine dénoncés par Blancone; les tenant pour étrangers aux débats qui l'intéressent, celui-ci cherche même à se concilier leurs membres les plus éminents et les plus influents en la personne d'Ange de Joyeuse. Enfin, il faut mentionner un troisième texte liminaire, l'épître «au lecteur devot», qui reprend la dénonciation des divisions qui menacent l'Ordre tout entier, avec une vigueur sans doute plus grande encore que dans le texte déjà cité:

«Par la reigle, il ne doit y avoir qu'un chef superieur general de toute la compagnie: il y en a maintenant trois, qui ne relevent nullement l'un de l'autre. La reigle ne donne qu'un nom à ceux qui la professent, à sçavoir des freres Mineurs, sans autre addition, mais aujourdhuy les noms sont infinis, chacun se baptise ainsi qu'il veut. La reigle n'assigne qu'une façon d'habit, aujourdhuy chacun taille le sien au moule de sa teste, ou ainsi qu'il se figure que les anciens l'ont porté».

Le tableau brossé par Jean Blancone est donc particulièrement noir. Toutefois, deux branches du franciscanisme échappent à ses critiques: l'Observance d'une part, «reietton de ceste grande souche de la religion de l'heureux Pere saint François, mais reietton si vif, plantureux et fecond, que de la hauteur et largeur de ses rameaux, il a surpassé les nues et ombragé toute la terre»; ses fondateurs sont l'objet de nombreux éloges et leur comportement est décrit comme exemplaire en tous points. D'autre part, malgré son emportement contre les divisions de l'ordre, les capucins, qui ne devraient pas échapper à sa vindicte, trouvent une nouvelle fois grâce aux yeux de Blancone: leurs fondateurs agirent saintement en se fixant comme objectif de «garder purement la reigle de saint François, voyant que quelque relaxation commençoit à pulluler en Italie à cause des privileges obtenus peut estre par importunité du S. Siege». Leur histoire n'est qu'esquissée dans ce volume, mais Blancone dit savoir que Matthias Bellintani da Salò travaille à en donner un récit plus complet, et il s'en réjouit.

En procédant ainsi par élimination, il est facile de retrouver qui sont les fauteurs de troubles aux yeux de Blancone: les conventuels peut-être<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Le seul indice permettant de penser que les conventuels n'échappent pas aux critiques de Blancone est son allusion à la multiplicité des Généraux dans la famille franciscaine. Rappelons que cette branche du franciscanisme ne compte plus que deux provinces en France (Bourgogne et Provence), les autres ayant été absorbées par les observants dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle: tel est notamment le cas de celle d'Aquitaine Nouvelle, qui a échappé aux conventuels en 1532 (*Dizionario degli Istituti di Perfezione*, III, 39-40). Peut-être Blancone souhaite-t-il plus ou moins ouvertement que les deux provinces demeurées conventuelles suivent le chemin des autres.

mais surtout les récollets, qu'il ne cite d'ailleurs jamais<sup>40</sup>. Cette réforme, modalité française de celles des déchaux espagnols et – surtout – des *riformati* italiens, prend son essor au cours des dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, et la province observante d'Aquitaine, à laquelle appartient Blancone, est l'une des plus précocement touchées par le mouvement; en 1600, les récollets y disposent de cinq couvents, bientôt regroupés en une custodie autonome qui tient son premier chapitre en avril 1602. La même année, ils s'installent dans les couvents que les observants ont dû leur céder dans chacune des villes les plus importantes, Bordeaux et Toulouse, sur injonction pontificale<sup>41</sup>. Blancone quitte alors en 1603 l'Aquitaine Nouvelle, dans laquelle les récollets prennent une place toujours plus importante, pour l'Aquitaine Ancienne, moins touchée par le phénomène. Les épîtres dédicatoires qu'il écrit à cette époque représentent pour lui une tribune pour exprimer sa rancœur à l'égard de ceux qu'il considère comme des novateurs qui dépouillent les observants de certains de leurs couvents et qui parviennent à attirer à eux une partie des frères<sup>42</sup>. La réforme récollette constitue à ses yeux une véritable subversion de la pure tradition franciscaine<sup>43</sup>; celle-ci

---

40 Cette remarque ne vaut toutefois que pour les textes liminaires de la troisième partie (cf. *infra*).

41 F. DURIEUX, *Les origines des Récollets d'Aquitaine (1583-1635)*, in *Etudes franciscaines*, 7 (1956), 189-203; *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, VII, 1307-1310; Achille LEON, *Histoire de l'ordre des Frères mineurs*, Paris, s.d.; P. MORACCHINI, *Les cordeliers de l'Ave Maria de Paris, 1485-1792*, *Revue Mabillon*, n.s., 6 (1995), 243-266.; F. MEYER, *Pauvreté et assistance spirituelle*, ed.cit., 20-22.

42 Dans sa dédicace au «dévot lecteur», Blancone évoque l'histoire de l'ordre et met en valeur l'exemplarité de la réforme observante, dont l'essor n'a dépendu que de la valeur et de la sainteté de ses protagonistes, «forçans les peuples, villes et bourgades, par l'entremise de leurs actions miraculeuses et sainteté de vie à les recevoir, et faire bastir des maisons, ne voulant aller en quelque part qu'ils ne fussent demandez des communitez des villes, sans vouloir prendre les Monasteres des Peres Conventuels, iaçoit qu'ils leur fussent offerts, ains en bastissoient de nouveaux ordinairement». Le lecteur ne peut manquer de comprendre que ce comportement est tout à l'opposé de celui des récollets qui développent leur réforme au moment où ces pages sont écrites. Plus loin, dans le même texte, traitant de la réforme des capucins, Blancone loue le comportement des premiers religieux qui se refusèrent à «eventer ny semer parmi les personnes seculieres tant de vaines paroles qui peussent noircir la bonne renommée de ceux desquels ils se separoient, couvrant le tout avec un crespé de saint silence». Ici encore, il est évident qu'il s'agit d'une manière de dénoncer les agissements des récollets. A propos des origines de l'Observance, il est intéressant de relever que le *Traicté de la Reformation de l'ordre du scraphic Pere S. François* de Nathanaël Le Sage, publié en 1605, présente une version radicalement opposée, en insistant sur la violence utilisée pour s'emparer des maisons occupées par les conventuels: la date et l'argumentation laissent penser qu'il s'agit là d'une réponse directe aux propos de Blancone (sur ce *Traicté*, P. MORACCHINI, *Notes sur l'histoire* [...], art. cit., 326).

43 Toujours dans l'épître au «dévot lecteur», pour mieux faire comprendre l'imposture des récollets, Blancone compare les faux réformateurs des ordres à des médecins ignorants qui, «par leurs folles ordonnances allegent un peu le corps malade, et semble bien au febricitant qu'il a amendé, mais en fin il se trouve plus malade qu'auparavant, et bien souvent il meurt; aussi ceux qui se meslent de restablir les estats dissipez et desrobez ont quelquefois de beaux commencemens, et semble leur besogne bien advenante et sagement pourpensée, mais la temerité, l'imprudence et la passion qui les conduit, n'engendre que difformité et relaxation de toute bonne discipline».

trouve son incarnation dans l'Observance, ce dont les *Chroniques* de Marc de Lisbonne apportent confirmation, par le récit du comportement exemplaire de ses membres.

Lorsque paraissent les deuxième et troisième parties des *Chroniques*, en 1604, la province d'Aquitaine est loin d'être la seule à connaître des tensions entre observants et récollets; c'est l'ensemble du royaume qui en est alors affecté. Partout, les observants ont été contraints en raison de la pression interne de religieux réclamant des maisons de récollection, mais aussi des instances du pape, des évêques et du roi, à céder des couvents et à autoriser la création de custodies récollettes. De plus, en 1601, Clément VIII a nommé Nathanaël Le Sage comme commissaire général de la réforme en France pour favoriser son développement<sup>44</sup>. Les efforts des autorités provinciales de l'Observance pour résister à cet essor prennent alors l'allure d'un combat d'arrière-garde, mais la rancœur n'en est que plus forte, et l'année 1603 correspond sans doute au point culminant des dissensions. Après qu'Henri IV eut de nouveau assuré le pape qu'il était disposé à favoriser l'établissement des récollets en France<sup>45</sup>, la situation est si dégradée qu'elle suscite une très vive inquiétude du nonce Del Bufalo qui en fait part dans une dépêche adressée à Rome le 20 octobre:

«Questi padri reformati dell'ordine di san Francesco di questo regno sono con gl'altri frati del medesimo ordine in tanta dissensione, che se non viene presto il generale loro, io non so se potrò riparare a bastanza alli rumori e querele che hanno insieme per causa di questa benedetta riforma»<sup>46</sup>.

En réponse à l'appel du nonce, le général séjourne en France au début de l'année 1604. Il y rétablit provisoirement un semblant de sérénité et nomme un commissaire général pour remettre de l'ordre chez les franciscains français. Mais l'accalmie est de courte durée. Les observants, mécontents des décisions de leur général, déposent un recours devant le Parlement de Paris, toutefois dessaisi de cet appel sur intervention du nonce<sup>47</sup>. Celui-ci tente de plaider la cause de la réforme et de faire accepter au roi les

---

44 *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, VII, 1307-1310. Sur l'itinéraire du personnage, P. MORACCHINI, *Notes sur l'histoire* [...], art.cit., 325-327.

45 B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce en France Imocenzo del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome-Paris, 1964, 64 (note 44). Il s'agit d'une lettre adressée à Clément VIII le 12 février 1603.

46 B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce*, ed.cit., 582.

47 «Questi frati di san Francesco dell'osservanza hanno cercato, e cercano tuttavia per via del Parlamento di far annullare tutto quello che ha fatto il lor generale, e particolarmente l'elezione del commissario generale in persona d'un riformato, ma io mi vi sono opposto di maniera, che ho già ottenuto, che questo negotio non si cognosca dal Parlamento, ma da alcune persone ecclesiastiche, le quali speno anco far restare capace della verità, affinché sia mantenuto quanto è stato ordinato dal detto generale» (B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce*, ed.cit., 724).

conclusions du général, mais en vain. Dans une dépêche du 10 juin 1604, il s'ouvre au cardinal neveu de son sentiment d'échec dans cette affaire:

«Feci sapere al re il romore che facevano questi cordellieri per scotersi di dosso li statuti fatti dal loro generale per la riforma, mostrandogli l'inconvenienti che sarebbero seguiti, se li si fosse in ciò dato orecchie. S. M. incominciò a dire un po' male del generale, dicendo che si mescolava in cose di Stato, e che lui l'haveva già un pezzo fa conosciuto; pure alla fine mi disse che lui haveva ordinato al cancelliere, che facesse osservare quel che era giusto e conveniente par la vera riforma di questi cordellieri, che son li padri di san Francesco dell'osservanza, se bene io dubito che andarà ogni cosa a monte, con tutto che io me ci opponga quanto posso»<sup>48</sup>.

Le nonce avait raison d'être peu optimiste. Le roi, qui a déjà écrit le 20 mai à Béthune, son ambassadeur à Rome, que la «procédure [du général] a esté plus espagnole que religieuse»<sup>49</sup>, interdit finalement au commissaire désigné d'exercer ses fonctions au motif qu'il est sujet du duc de Savoie. Le soutien que les observants reçoivent ainsi du souverain, pour des motifs politiques, conduit à ce que la situation soit totalement bloquée, ce qui provoque un vif mécontentement du pape. En juillet, il demande encore au nonce d'intervenir auprès d'Henri IV pour que les décisions du général soient suivies d'effets; en septembre, il proteste solennellement auprès de l'ambassadeur de France à Rome et enjoint au nonce d'en faire autant auprès du roi, en soulignant le risque de désordres pour la discipline ecclésiastique<sup>50</sup>.

Or l'un des centres importants – voire le cœur – de l'opposition des observants aux récollets, est le couvent parisien de l'Ave Maria<sup>51</sup>. C'est là précisément que réside Blancone en 1604, ainsi que les religieux signataires de l'approbation de son ouvrage en 1601, les frères Beauvais et Bellot. Bien plus, la troisième partie des *Chroniques* est publiée avec une approbation (*licentia et approbatio*) délivrée par le commissaire général pour

---

48 B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce*, ed.cit., 730.

49 Cité dans B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce*, ed.cit., 65. Depuis mai 1600, le général était Francesco de Sousa de Toledo.

50 Dépêches du cardinal Aldobrandini au nonce en date du 24 juillet et du 19 septembre (B. BARBICHE (ed.), *Correspondance du nonce*, ed. cit., 757 et 784).

51 Le nonce écrit le 24 août 1604: «quello convento di Parigi dal quale scaturiscono tutti li disordini» (*ibid.*, 774). Sur l'histoire de la présence d'une véritable communauté de cordeliers à l'Ave Maria, où se trouve aussi un monastère de clarisses, P. MORACCHINI, *Les cordeliers de l'Ave Maria* [...], art. cit. Moracchini souligne notamment que ce couvent est le lieu de séjour de nombreux religieux de passage à Paris, qu'il abrite régulièrement des *scriptores* de l'ordre et qu'il est choisi assez fréquemment comme résidence par les ministres provinciaux de France parisienne. Les propos du nonce et les épisodes liés à la publication de la traduction française des *Chroniques* montrent que cette communauté, qui semble avoir été toujours attachée à la régularité, est toutefois loin d'entretenir de la sympathie pour les récollets au début du XVII<sup>e</sup> siècle, comme le pense Moracchini (*Notes sur l'histoire* [...], art. cit., 337).

les provinces de France, au nom des supérieurs, en date du 3 novembre 1603, et donnée en ce même couvent de l'Ave Maria. Tout invite donc à conclure que Blancone n'agit nullement en franc-tireur, mais avec le soutien de ses frères de l'Observance, qui l'ont délégué à une tâche de mobilisation de l'histoire au service de leur cause. Les enjeux de la traduction de la troisième partie des *Chroniques* apparaissent dès lors clairement, puisqu'elle «ne traite d'autre chose que de la naissance, progrès et amplification de ladite Observance». Quant au choix des dédicataires et à la tonalité des épîtres de cette même partie, ils prennent alors tout leur relief. Le nonce est acquis à la cause des récollets, et l'épître qui lui est destinée rappelle seulement la grandeur de l'Observance. En revanche, Jean de Bertier, l'évêque de Rieux, mérite des égards particuliers à plus d'un titre. D'une part, il s'agit d'un personnage qu'il est important de se concilier en raison de son poids au sein des assemblées du clergé de France, à un moment où le pape a exprimé le souhait que les évêques de France interviennent pour appuyer la cession de couvents observants aux récollets. D'autre part, si les liens que la famille Bertier entretient avec les observants de Toulouse expliquent que Blancone, lui-même Toulousain, s'adresse à ce prélat, il faut surtout avoir présent à l'esprit que cette ville est l'un des hauts lieux des tensions au sein de la famille franciscaine et que son archevêque a été personnellement chargé par le pape de s'assurer de l'installation des récollets dans sa ville. Ajoutons que l'archevêque de Toulouse était alors François de Joyeuse, frère d'Ange, le provincial des capucins de Paris à qui est dédiée la dernière épître importante de la troisième partie de la traduction française des *Chroniques*. De manière évidente, il apparaît alors que Blancone tente de faire jouer au service de sa cause toutes les solidarités familiales, locales et religieuses qu'il peut mobiliser. Son expérience personnelle dans le contexte tendu de Toulouse, comme les facilités que lui donnait sa charge d'aumônier de la reine pour s'adresser aux personnages les plus influents, ont contribué à ce que les observants choisissent cet ardent adversaire des récollets pour dénoncer publiquement les révolutions que ceux-ci introduisaient dans l'ordre sous prétexte de réforme<sup>52</sup>. Ainsi, dans les guerres franciscaines de la France de ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, Marc de Lisbonne se trouve enrôlé au service de la défense et illustration de l'Observance. Et Blancone ne peut que regretter que l'auteur «n'ait esté curieux de venir en France, ou s'informer des Peres en ces quartiers, desquels la renommée n'est pas encore esteinte [...] Il eust trouvé matiere de pouvoir grossir son volume en neuf provinces de l'Observance qu'il y a en France»<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> Toutes les questions ne sont pas résolues pour autant, en raison des inconnues qui subsistent sur la biographie de Blancone. En particulier, pour l'heure, rien ne permet de connaître de quels appuis il a bénéficié pour devenir confesseur et aumônier de Marie de Médicis.

<sup>53</sup> Troisième partie, Épître «au lecteur devout» (non paginée).

L'hypothèse d'une transformation des *Chroniques* en arme de guerre permet d'en esquisser une autre sur la complexe histoire des éditions. Après que Santeul eut entrepris la traduction de Marc de Lisbonne à l'initiative des capucins, intéressés seulement par la première partie, les observants comprennent le parti qu'ils pouvaient tirer de la publication de la suite. D'où l'accord qu'ils passent avec Chaudière, puissant libraire parisien, avec lequel ils sont en affaires – comme le montre la publication d'autres ouvrages de Blancone chez cet éditeur – et auquel les unissent peut-être des liens hérités de l'époque de la Ligue ou la participation à de mêmes réseaux religieux. Allons plus loin dans les suppositions: pour que l'entreprise prenne toute son ampleur, Chaudière espère obtenir que la partie traduite par Santeul soit publiée chez lui et prépare d'ailleurs une page de titre en conséquence<sup>54</sup>. Hélas, pour des raisons inconnues (peut-être une hésitation de Santeul, voire des capucins, à entrer au service de la cause des observants), celle-ci lui échappe. Qu'à cela ne tienne! fort de la capacité éditoriale qui est la sienne, Chaudière parvient à publier la première partie avant même que Santeul et Rezé n'obtiennent la signature du privilège recherché. Dès lors, c'est l'ensemble des *Chroniques*, y compris le volume de Barezzi Barezzi, qui sortiront – avec ou sans privilège – des presses de la maison Chaudière.

#### Epilogue: du temps de l'apaisement à celui de l'oubli

La vigueur des affrontements des années 1601-1604 ne semble guère durer. Du moins est-ce l'impression qui prévaut lors d'une lecture rapide de la traduction de la quatrième partie des *Chroniques*, publiée en 1609, toujours sous la responsabilité de Blancone. Dans une nouvelle épître «au devot lecteur», celui-ci adopte un ton apparemment plus pacifique à l'égard des récollets. Evoquant les difficultés qu'il a rencontrées pour le récit des cent dernières années de l'histoire franciscaine, il indique notamment:

«Je pensois mettre au iour la source de la nouvelle reforme, dite des Peres Recolez, lesquels j'avois prié de m'en donner quelques memoires pour estre sortis des Peres de l'Observance; je croy que leur humilité a esté si grande de vouloir cacher leur sainte Reforme, et ne vouloir que le papier ou ma plume y soit employée; leur bonne vie parle assez clairement et font paroistre la bonne volonté qu'ils ont de suivre la trace de leurs Peres et de ceux qui ont esté leurs predecesseurs»<sup>55</sup>.

---

54 Un examen attentif de l'adresse typographique figurant sur la page de titre de la première partie, dans l'édition de 1600, montre que celle-ci a été retouchée et que la formule «Avec Privilège du Roy» a été grattée.

55 Epître non paginée.

Lorsque l'on sait avec quelle hargne Blancone traitait de la réforme des récollets quelques années plus tôt, il est difficile de croire en la totale sincérité de tels propos, qui exigent sans doute d'être décryptés. Tout d'abord, ne peut-on pas penser que la véritable raison qui retient les récollets de s'en remettre à la «plume» de Blancone pour retracer l'histoire de leurs origines n'est pas tant à chercher du côté de l'exercice des vertus que de celui du lourd contentieux qui existe avec les observants? les récollets pouvaient-ils avoir confiance en Blancone<sup>56</sup>? L'éloge de leur humilité par ce dernier est d'ailleurs pour le moins suspect, puisque cinq ans plus tôt il dénonçait «la temerité, l'imprudence et la passion» de ces «medecins ignorans» qui prétendent réformer les ordres religieux. Et lorsqu'il évoque les «predecesseurs» que les récollets entendent suivre, ne considère-t-il pas qu'il s'agit des perturbateurs qui ont prétendu réformer le franciscanisme à diverses étapes de son histoire et qu'il avait aussi stigmatisés dans l'épître de 1604? Leur «bonne vie» parle en faveur des récollets, ajoute Blancone; pour le lecteur qui se souvient de ce qu'il a écrit quelques années plus tôt, l'antiphrase est évidente. Tout invite ainsi à conclure que tout le passage de l'épître au «lecteur dévot» qui a trait aux récollets doit sans doute être lu au second degré. L'édition de la traduction de la quatrième partie des *Chroniques* s'accompagne d'ailleurs d'une nouvelle publication des volumes précédents, où l'on retrouve sans changement les textes acerbes placés en ouverture de la troisième partie.

D'autres indices viennent confirmer que l'attitude de Blancone à l'égard des récollets n'a pas fondamentalement changé. Tout d'abord, l'épître apparemment élogieuse pour ces religieux n'omet pas non plus de vanter les vertus des pères de l'Observance de France. A nouveau, Blancone indique que si l'auteur de la continuation de Marc de Lisbonne avait pris la peine de s'informer dans le royaume de France, il aurait trouvé une abondante matière pour proposer à ses lecteurs des modèles de comportement: deux volumes complets auraient sans doute été nécessaires pour traiter des religieux des provinces d'Aquitaine et de France parisienne morts en odeur de sainteté. Par contraste, les récollets semblent donc de peu de poids.

Le second indice est fourni par le contenu des ajouts personnels de Blancone dans le texte de la quatrième partie des *Chroniques*. Le texte de Barezzo Barezzi ne contenait aucun développement particulier sur la France; aussi, selon une pratique déjà rencontrée, le traducteur se permet-

---

<sup>56</sup> Apparemment, les capucins partageaient la défiance des récollets; Blancone s'excuse ne effet de ne pouvoir rien dire des généraux de cet ordre faute d'informations transmises par les religieux qu'il a sollicités: «le croy qu'ils ont pensé que ma plume n'estoit pas assez bien couppee pour descrire les actions de leurs peres ou, comme j'entens, ils ont donné leurs memorialis au reverend pere Matthia de Salo, homme tres-cogneu et tres-docte, qui travaille à la Chronique particuliere de leur Reforme» (*Quatriesme Partie des Chroniques* [...], 1208-1209).

il d'enrichir la version française de quelques développements dont il est l'auteur. Ceux-ci sont au nombre de trois: une biographie du capucin Ange de Joyeuse, un chapitre sur l'introduction des capucines en France et la biographie d'un récollet, Robert Prévost<sup>57</sup>. Ces dernières pages méritent évidemment une lecture particulièrement attentive. Le personnage retenu ne manque pas de relief: avec François Simonis, Robert Prévost est l'un des introducteurs de la réforme des récollets dans la province observante de France parisienne. Très scrupuleusement, Blancone raconte son origine normande, ses études chez les cordeliers de Paris, son long séjour dans la province de Rome où il vit dans un couvent de *Riformati*<sup>58</sup>; enfin, il rappelle que des religieux français, édifiés par Prévost lors de leur passage à Rome vers 1593, «luy obtinrent une tres ample Commission pour retourner en France, afin de mettre la reforme en la Province mentionnée és lettres de sa Commission». Après s'être rendu en Espagne pour rencontrer le général, Prévost arrive finalement en France pour s'employer à la mission qui lui avait été confiée. Mais, ajoute l'auteur, «il ne peut rien effectuer, Dieu en disposant autrement, et gardant ce labeur pour une autre saison, et pour d'autres ouvriers [...] Se voyant donques hors d'esperance, il se retira avec les Peres Reformez ou Recollets d'Aquitaine, avec lesquels il demeura iusques à la mort»<sup>59</sup>.

Si l'on cherche à comprendre pourquoi Blancone a choisi de présenter la vie de Prévost plutôt que celle d'autres récollets, une première explication s'impose: comme Prévost a fini ses jours en 1597 dans la province où lui-même était religieux, il dispose à son sujet d'une information particulièrement riche<sup>60</sup>. L'insistance de Blancone sur les mérites et les vertus de Prévost tranche singulièrement avec la manière dont il a coutume de traiter du comportement des récollets. Le religieux est loué pour son humilité, sa pauvreté, sa simplicité, sa dévotion, qui permettent de le ranger parmi les meilleurs disciples de François. Blancone, estime que «cet homme de bien fut grand zelateur et observateur de sa Regle, et tellement amateur de la pauvreté Evangelique, qu'on le peut raisonnablement comparer aux plus grands zelateurs d'icelle»<sup>61</sup>; aussi espère-t-il en conclusion des pages qu'il

57 Pages 1213-1217 pour Ange de Joyeuse, 1216 à 1239 pour les capucines, 1240-1247 pour le frère Robert Prévost.

58 Sur le passage par Rome de nombreux religieux français de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle attirés par la réforme, P. MORACCHINI, *Notes sur l'histoire* [...], art. cit., 327-328.

59 *Quatriesme Partie des Chroniques* [...], 1243.

60 «Quant à moy, ie diray à ma confusion toutefois que j'ay à dessain et à point nommé considéré sa vie, meurs, vertus et actions, pendant qu'il a demeuré avec nous en la Custoderie d'Aquitaine, et en puis autant dire qu'aucun autre, bien que non avec autant d'eloquence et doctrine qu'il seroit requis. Ce neantmoins ce que i'en diray, contiendra verité et ne pretends rien dire au preiudice d'icelle» (*Quatriesme Partie des Chroniques* [...], 1240).

61 *Quatriesme Partie des Chroniques* [...], 1243.

lui consacre que ceux qui «liront ou oyront lire ce que dessus, seront provoquez à mieux servir et aymer Dieu»<sup>62</sup>. De tels passages inclinent à l'hypothèse d'une sorte de fascination exercée sur Blancone par une personnalité hors du commun, qu'il a personnellement côtoyée et dont il admire incontestablement le zèle religieux. Prévost serait ainsi *le* récollet qui se singularise dans sa famille religieuse par la sincérité de son attachement à l'interprétation la plus étroite de la Règle. Et l'on peut même penser que c'est d'abord aux récollets – ces turbulents et prétentieux réformateurs – que Blancone entend proposer (ou opposer) ce modèle d'humilité. Mais peut-être faut-il encore prendre en compte un autre aspect: Prévost n'a pas réussi à mener à bien la mission de réforme qui lui avait été confiée et a finalement préféré se retirer pour mieux vivre son attachement à la Règle; l'échec de son entreprise fait de lui le récollet acceptable, celui chez qui l'exigence spirituelle l'emporte sur l'engagement dans les affrontements institutionnels; comme il meurt de surcroît en 1597, il peut être tenu pour étranger à la revendication de structures totalement autonomes de la part des récollets et donc à l'exacerbation des conflits.

Finalement, rien n'indique vraiment que Blancone soit devenu plus conciliant en 1609. Seul sans doute change le ton, à l'évidence moins acerbe. Mais la situation à cette dernière date aurait rendu parfaitement anachronique le langage polémique de 1604: la cession de couvents et la création de custodies autonomes, que les observants voulaient alors éviter, sont désormais des données sur lesquelles il n'est plus possible de revenir. En définitive, la manière souple et conciliante (en apparence au moins) qu'adopte Blancone dans son édition de la quatrième partie des *Chroniques* confirme que la publication de 1604, avec son appareil de virulentes épîtres dédicatoires, constituait d'abord une arme de guerre au moment de l'apogée des tensions entre observants et récollets.

Après la nouvelle impression de 1622-1623, les *Chroniques* de Marc de Lisbonne ne sont plus éditées en français. Faut-il en conclure qu'elles tombèrent dans l'oubli? Des sondages dans la production catholique du XVII<sup>e</sup> siècle invitent à une réponse nuancée. Tout d'abord, il faut tenir compte de l'existence d'une vive concurrence de la part d'autres ouvrages, à commencer par les *Annales Minorum* de Luc Wadding, dont la publication commence dès 1625. Le choix de Lyon pour l'impression laisse supposer que la diffusion des volumes fut facilitée dans le royaume. Le public susceptible de s'intéresser à une histoire détaillée de l'ordre lisait le latin, et la langue d'édition ne peut être tenue pour un véritable obstacle. Par ailleurs, la publication des *Annales* de Boverius, réalisée également à Lyon

---

62 *Quatriesme Partie des Chroniques* [...], 1246.

en 1632-1639, combla l'attente de ceux qui attendaient une histoire détaillée de l'origine et du développement des capucins. La traduction de l'une et de l'autre de ces œuvres au cours des décennies 1670 et 1680 met pour sa part un terme définitif à l'éventualité d'une réédition de la traduction de Marc de Lisbonne<sup>63</sup>.

En raison de cette concurrence, les références à son œuvre sont peu nombreuses dans les ouvrages en français. Elles semblent surtout se rencontrer dans une littérature franciscaine à usage interne, notamment dans ce genre qui, à la frontière de l'histoire et de la spiritualité, se montre avide de *fioretti* de tous les saints de l'ordre, à des fins d'édification. Les *Chroniques* – notamment leurs chapitres qui relatent des épisodes de la vie du *Poverello* – font partie des sources auxquelles recourt cette littérature. Ainsi, *La vie de Saint François d'Assise* du capucin Jacques d'Autun<sup>64</sup>, ou encore *L'homme apostolique ou la vie de Saint François d'Assise* de Jean-Marie de Vernon, tertiaire régulier<sup>65</sup>, renvoient de temps à autre à l'œuvre de Marc de Lisbonne: deux fois pour le premier, qui préfère saint Bonaventure, les *Conformités* ou *Wadding*, vingt-sept fois pour le second. Mais, au-delà du cas de saint François, les *Chroniques* proposent encore bien d'autres modèles de comportement, parmi lesquels il est possible de puiser, sans même s'arrêter au contexte de ces histoires singulières. L'ouvrage le plus représentatif de cette manière de procéder est celui du capucin Yves de Paris, intitulé *Instructions religieuses tirées des Annales et Chroniques de l'ordre de saint François*<sup>66</sup>. Tous les chapitres du livre, consacrés chacun à une vertu particulièrement prisée au sein de l'ordre, reproduisent la même construction: après un bref exposé soulignant l'importance du trait de

---

63 L'ouvrage de Boverius est publié en traduction française sous le titre *Les Annales des Frères Mineurs Capucins. Traduites par le Père Antoine Caluze de Paris. Prédicateur Capucin*. Paris, 1675-1677. 2 vol. Celui de Wadding connaît alors rapidement une version française: *Annales des Frères Mineurs [...] Abbregées et traduites en François par le T. R. P. Silvestre Castet*. Toulouse, 1680-1682, 8 vol. La concomitance de ces deux traductions ne peut manquer de suggérer que l'édition continue à cette date de constituer un terrain d'expression des rivalités entre familles franciscaines. On notera toutefois que Castet est un récollet, ce qui semble indiquer qu'à la fin du XVIIe siècle les forces vives du franciscanisme sont, en France, les capucins et les récollets. On est tenté d'en conclure que l'Observance n'y connaît pas la même vitalité et a sans doute entamé le lent processus qui la conduira à un rattachement aux conventuels à la suite de la Commission des Réguliers, à la fin du XVIIIe siècle, un peu comme si l'essor des récollets avait installé l'Observance dans un rôle de refuge de la tradition la moins austère et la moins apostolique au sein du franciscanisme français.

64 Cet ouvrage est publié à Dijon en 1676.

65 Paris, G. Josse, 1664.

66 Paris, Veuve Denis Thierry, 1662. Pour une analyse plus détaillée de cet ouvrage, B. DOMPNIER, *Ecriture de l'histoire et identité. Les capucins français et leur passé aux XVIIe et XVIIIe siècles*, in *Revue Mabillon*, n.s. 5 (1994), 207-231.

comportement proposé, les pages sont emplies d'exemples fournis par l'histoire du franciscanisme, manière d'inviter le lecteur à régler son attitude sur celle des frères des générations antérieures. Deux sources sont alors privilégiées: les *Chroniques* de Marc de Lisbonne pour les premiers siècles de cette histoire, et plus particulièrement pour le temps des origines, les *Annales* de Boverius pour la période la plus récente. De la sorte transparait une assez curieuse approche de l'histoire du franciscanisme, tout à fait révélatrice de l'état d'esprit des capucins, pour qui leurs fondateurs s'inscrivent dans le droit fil des premiers compagnons de François d'Assise. La durée, porteuse d'attédissements, voire de déviations, est en quelque sorte gommée par la juxtaposition d'exemples empruntés au XIII<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Les *Chroniques* de Marc de Lisbonne sont ainsi transformées en une collection d'*exempla*, avec une prédilection particulière pour la première partie de l'ouvrage, celle qui raconte l'histoire de François et de ses premiers compagnons: elle apparaît 178 fois dans les références marginales, la deuxième partie n'étant mentionnée que 48 fois et la troisième 31. Parmi les dix livres qui forment la première partie, le plus fréquemment cité est évidemment le premier, mentionné 61 fois; il est suivi par le livre 7 – celui qui raconte la vie de frère Egide (frère Gilles pour Yves de Paris) – cité 55 fois. Le faible nombre d'occurrences de la troisième partie chez Yves de Paris trouve pour sa part son explication dans le fait que Boverius le fournit d'abondance en exemples du XVI<sup>e</sup> siècle. A leur manière, les *Instructions religieuses* d'Yves de Paris viennent confirmer ce que révélait l'étude des commanditaires de l'édition des *Chroniques*, ou encore le plus grand nombre d'éditions de la première partie: seule cette dernière intéresse véritablement les capucins français du XVII<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci, méfiants à l'égard de Wadding – coupable d'hypercriticisme à l'égard de leur annaliste officiel, Boverius – continuent pour les périodes anciennes à recourir aux *Chroniques* de Marc de Lisbonne. Apparemment, la connaissance de cette œuvre dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle doit beaucoup aux capucins, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les modifications favorables à cet ordre que le traducteur italien avait introduites dans la troisième partie.

